



PRIX DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS

Règlement - Édition 2026

Le Prix des lecteur·trice·s est décerné chaque année **par les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris** à un premier roman adulte écrit par un·e auteur·trice francophone et édité lors de la rentrée littéraire de septembre.

LA SÉLECTION

Les bibliothécaires de la Ville de Paris, membres du comité du prix, sélectionnent 5 premiers romans d'auteur·trice·s francophones édités entre le 13 août 2025 et le 30 septembre 2025 par une maison d'édition dont le siège social est situé en France.

FONCTIONNEMENT

Le vote est organisé en deux tours lors des délibérations du jury :

- Au premier tour, les membres du jury s'expriment sur les 5 romans en lice pour n'en retenir que 2 pour le vote du 2nd tour ; le résultat du vote par jugement majoritaire du public (en ligne, en bibliothèque et dans les librairies partenaires) compte pour une voix. À l'issue de ce premier tour, les 2 ouvrages qui ont obtenu le plus de voix des membres du jury sont retenus pour le 2nd tour ;
- Au second tour, les membres du jury votent pour leur roman préféré parmi les deux retenus.

Le vote par jugement majoritaire du public (en ligne, en bibliothèque et dans les librairies partenaires) débute en décembre 2025 et se clôture en mars 2026 (dates à venir).

Le jugement majoritaire est une méthode de vote qui permet aux votants de mieux exprimer leur avis. Ainsi, en choisissant l'une des quatre mentions proposées, le lecteur peut nuancer son choix en marquant ses préférences et ses réserves pour chacun des cinq titres proposés. Chaque premier roman est évalué indépendamment des autres.

Le lecteur peut et est encouragé à donner son avis sur l'ensemble des 5 romans, avec un minimum d'1 avis pour valider son vote.

Règlement du Prix des lecteurs

LA PARTICIPATION DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHÈQUES

La participation est gratuite. La participation au prix entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Une fois la sélection dévoilée, les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris élisent leurs titres préférés par un vote par jugement majoritaire entre **décembre 2025 et mars 2026**, selon l'une des deux modalités suivantes : un vote en ligne par le biais du [portail des bibliothèques](#) ou un vote physique en bibliothèque ou en librairie.

Les votant·e·s s'engagent à ne voter qu'une fois et déclarent être inscrit·e·s en bibliothèque à Paris.

PARTICIPATION AU JURY

Le jury est composé de :

- 14 lecteur·trice·s inscrit·e·s dans les bibliothèques parisiennes
- Le lauréat de la dernière édition
- **6 « ambassadeur·trice·s »** du prix : 3 libraires partenaires + 2 membres du conseil parisien de la jeunesse + un.e étudiant.e en littérature de la Sorbonne

Les lecteur·trice·s inscrit·e·s dans toutes les bibliothèques de la Ville de Paris ont la possibilité de faire acte de candidature pour devenir membre du jury **du 15 septembre au 15 octobre 2025** en remplissant le formulaire disponible sur le portail des bibliothèques.

Les 14 lecteur·trice·s membres du jury sont ensuite sélectionné·e·s par les bibliothécaires, membres du comité de lecture, en tenant compte des critères suivants :

- ✓ Parité
- ✓ Diversité d'âges
- ✓ Répartition géographique
- ✓ Motivation et force de conviction

Les membres du jury s'engagent à :

- communiquer un mail et un numéro de téléphone personnel afin que le comité d'organisation puisse les joindre (les coordonnées ne sont pas conservées après le 30 juin 2025) ;
- lire la sélection des cinq ouvrages qui leur est offerte ;
- participer à la rencontre avec les auteur·trice·s sélectionné·e·s début février 2025 ;
- participer à la réunion du jury délibérative organisée le 28 mars 2025 (10h45-17h) ;
- assister à la remise du prix qui se déroulera **le 18 avril 2026 au Festival du Livre de Paris à 14h**

Les membres du jury acceptent par ailleurs de participer à l'animation du prix par le biais de prise de vue pendant les événements cités ci-dessus ou d'interviews.

RECOMPENSE ET PRESENCE DU LAUREAT LORS DE LA REMISE DU PRIX

L'auteur ou autrice primé recevra une récompense d'un montant de 500 euros qui sera versée par Bibliocité, opérateur culturel des bibliothèques de la Ville de Paris, au moment de la remise du Prix. Le lauréat s'engage, dans la mesure du possible, à être présent à l'évènement organisé pour la remise du Prix.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Règlement du Prix des lecteurs

La Ville de Paris et Bibliocité ne pourront être tenus responsable si, pour une raison indépendante de leur volonté, ce Prix devait être modifié, reporté ou annulé.

Pour toutes informations relatives à la protection des données, les participants sont invités à prendre connaissance des mentions légales communiquées sur le portail des bibliothèques.